

Conseil d'école du 06 novembre 2018
Groupe scolaire Moutiers-sous-Argenton / La Chapelle-Gaudin

Présents :

Représentants de la commune : Béatrice Mabilais (chargée des affaires scolaires)

Enseignantes : Pascaline Auzuret, Louise Fuseau, Mélani Josse, Anne-Claire Tourrenne

Représentants de parents d'élèves : Sébastien Lavillonnière, Constance Nogues, Sophie Boutet, Anthony Hudon, Julie Martin, Line Croisé

DDEN : Claude Rochais

Excusés : Francine Clisson (IEN circonscription de Thouars), Jean-Paul Godet (maire d'Argentonny), Jean-Paul Logeais (maire délégué La Chapelle-Gaudin), Jean-Paul Grimault (DDEN, remplacé par Claude Rochais).

La séance débute à 18h30.

A l'ordre du jour :

- Présentation du conseil d'école, de ses missions et de ses représentants
- Effectifs actuels
- Vote du règlement intérieur de l'école
- La sécurité dans les écoles
- L'organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) pour l'année 2018-2019
- Présentation des projets annuels
- Bilan financier du compte de coopérative
- Point sur les travaux réalisés ou à réaliser
- Les rythmes scolaires
- Questions diverses

I - Présentation du conseil d'école :

a. L'équipe enseignante :

Cette année, l'équipe enseignante reste inchangée : à Moutiers-sous-Argenton, Louise FUSEAU enseigne en TPS-PS-MS et est secondée par Françoise COINDRE (ATSEM) et Anne-Claire TOURRENNE (directrice) en GS-CP secondée par Audrey CELESTINE (ATSEM) ; à La Chapelle Gaudin, Mélani JOSSE enseigne en CE1-CE2 et Pascaline AUZURET (directrice) en CM1-CM2.

Cette année encore, l'inspection académique accorde l'équivalent de 10 journées de décharge de direction pour les écoles de moins de 4 classes. C'est l'enseignant Charly HUS qui assure les journées de décharge sur les 2 sites pendant toute l'année scolaire.

b. Les missions du conseil d'école :

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.

c. Les représentants de parents d'élèves :

Le vendredi 12 octobre se sont déroulées les élections de représentants de parents d'élèves.

A Moutiers-sous-Argenton, Anthony HUDON et Sophie BOUTET ont été élus en tant que titulaires et Line CROISE est suppléante. Le taux de participation était de 76,92 %.

A La Chapelle Gaudin, Sébastien LAVILLONNIERE et Constance NOGUES sont titulaires alors que Julie MARTIN est suppléante. Le taux de participation était de 84,42 %.

Les représentants ont créé une boîte mail à destination des parents pour les éventuelles questions et remarques :
rpe.moutiers.lachapelle@gmail.com

Les membres de chaque conseil d'école ont voté pour la réunion en un seul conseil d'école.

II – Les effectifs :

- **Effectifs :**

Voici les répartitions actuelles ainsi que les effectifs :

| PS | MS | GS | CP |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 11 | 8 | 7 | 12 |

Ils sont répartis de la façon suivante :

- une classe de PS-MS de 19 élèves ;
- une classe de GS-CP de 19 élèves.

Soit 38 élèves pour l'école de Moutiers-sous-Argenton.

| CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|------------|------------|------------|------------|
| 11 | 9 | 16 | 8 |

Ils sont répartis de la façon suivante :

- une classe de CE1-CE2 de 20 élèves ;
- une classe de CM1-CM2 de 24 élèves.

Soit 44 élèves pour l'école de La Chapelle-Gaudin.

Ce qui nous donne un total de 82 élèves sur l'ensemble des deux sites.

III- Approbation du règlement intérieur de l'école :

Lecture du règlement intérieur de l'école et de la charte de la laïcité.

Adoption du règlement intérieur de l'école à l'unanimité.

IV – La sécurité dans les écoles :

Dans les deux écoles, le premier exercice incendie s'est déroulé le lundi 17 septembre avant la récréation du matin. Tout s'est bien déroulé, les élèves ont évacués les locaux dans le calme. Deux autres exercices seront effectués dans l'année : le mercredi 19 décembre et le mercredi 29 mai 2019.

Le 27 septembre, l'exercice attentat-intrusion a été effectué dans les deux écoles. Les élèves de Moutiers ont évacués les lieux sous forme de jeu du chat et de la souris pendant environ 15 minutes. Tout s'est bien déroulé.

A La Chapelle, les élèves se sont confinés pendant environ 30 minutes. Tout s'est bien déroulé également.

Un exercice risque majeur est prévu le mardi 22 janvier.

Les deux écoles demandent l'achat de mallettes PPMS. La description du contenu des mallettes PPMS sera envoyée à la Mairie.

Le plan VIGIPIRATE est toujours actif donc les portails restent fermés sur le temps scolaire.

V - L'organisation des APC pour l'année 2018-2019 :

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont organisées par les enseignantes. Elles ont pour objectif d'aider les élèves en difficulté en travaillant en groupes restreints. A Moutiers-sous-Argenton, les APC se déroulent le mardi de 15h25 à 16h25. A La Chapelle Gaudin, elles se déroulent le lundi et le jeudi de 15h15 à 16h00.

A chaque période, les enseignantes sollicitent l'accord des parents pour la participation à ce temps d'APC. Cette année, les APC doivent être uniquement consacrées au domaine de l'écrit (lecture, compréhension, ...).

VI – Présentation des projets annuels :

Les projets communs aux deux écoles :

- **actions culturelles :**
 - **théâtre :** Les PS-MS iront à la salle des fêtes de Saint-Aubin du Plain, le 21 mai, pour voir « Pas de loup », un spectacle proposé par l'Agglo2b. Les GS-CP iront au théâtre de Thouars voir « Les p'tites casseroles d'Anatole » en mars 2019. Les CE1-CE2 iront voir « Lundi, l'être à deux » le jeudi 7 mars à l'espace Belle-Arrivée de Nueilles-Aubiers. Les CM1-CM2 iront au théâtre de Bressuire le vendredi 9 novembre pour voir le spectacle « Waynak » dans le cadre du PEAC sur le thème « migrations ». Pour les séances de l'Agglo2b, les séances reviennent à 3,50€ par élève et le transport est pris en charge par l'agglo. Pour le spectacle à Thouars, le transport sera financé par l'APE et 4€ seront demandés aux familles.
 - **musique :** Tous les élèves pourront participer aux séances de musique dispensées par Le Conservatoire de musique de Bressuire. Cette année, c'est le musicien Mathieu Blanchard qui interviendra dans les deux écoles. 15 heures de musique sont attribuées pour l'école de Moutiers et 12h pour l'école de La Chapelle. Cette année, en lien avec le projet d'école, les 4 classes travailleront sur le même thème : une adaptation musicale du conte « Hansel et Gretel ». Le projet sera mis en place en dernière période et la restitution se fera lors de la fête de l'école.
 - **cinéma :** L'école de La Chapelle Gaudin participe de nouveau au dispositif Ecole et cinéma. Les élèves iront donc voir 3 films dans l'année au cinéma *Le Commynes* à Argenton. Les transports seront financés par l'APE et le prix de la séance, soit 2,50€, sera demandé aux familles. La première séance des CE se déroulera le mardi 27 novembre. Ils iront voir « En sortant de l'école ». Quant aux CM, ils iront voir « Adama » le vendredi 30 novembre. L'école de Moutiers s'est vue proposer de participer à un festival de cinéma pour jeune public. La séance aura lieu le mardi 11 décembre à Argenton pour un prix de 3€.
- **actions sportives :**
 - **Olympiades :** En lien avec les objectifs du projet d'école, les enseignantes ont décidé de créer des olympiades réunissant les 4 classes des deux sites. La première édition s'est déroulée à Moutiers le vendredi 19 octobre. Les enseignantes remercient toutes les personnes qui nous ont aidées à l'organisation de cette journée (parents et personnel communal).
 - **Natation :** Les deux classes de La Chapelle se rendront à la piscine Coeur d'O de Bressuire le lundi matin du 5 février au 30 avril 2018. Les GS-CP s'y rendront le lundi matin du 6 mai au 1^{er} juillet 2019. Cette année, 3 parents ont participé ou vont participer aux formations de bénévoles permettant l'accompagnement des groupes dans l'eau. Cela ne sera pas forcément suffisant donc nous sollicitons encore tous les parents susceptibles d'être disponibles.

Les projets spécifiques à chaque école :

- Après le succès de l'année dernière, la classe des CE continue d'entretenir et de travailler autour du jardin de l'école.
- Les deux classes de La Chapelle ont participé, comme l'an passé, à la commémoration du 11 novembre. Les élèves ont, cette année, confectionné des drapeaux tricolores portant le nom d'un soldat de Moutiers ou de la Chapelle, tué lors de la première guerre mondiale. Ces drapeaux seront disposés dans une vasque lors de la cérémonie publique du 11 novembre qui se déroulera cette année à Argenton, à partir de 10h30.
- La classe des CM reconduit la correspondance avec le Burkina Faso, avec une nouvelle classe.
- La classe des CM participe cette année au PEAC (Projet d'Education Artistique et Culturelle). Le thème de cette année est « migrations ». Dans ce cadre, ils iront voir un spectacle (Waynak) et participeront à une semaine de danse avec un chorégraphe afin de créer la chorégraphie du spectacle qui se déroulera le mardi 18 juin.
- La liaison école-collège se poursuit cette année. Les élèves de CM2 se rendront au collège Blaise Pascal, le vendredi 1^{er} février pour leur première journée de liaison, en lien avec les portes-ouvertes du collège qui se dérouleront le même jour.
- Classe de découverte : La classe de TPS-PS-MS partira deux jours et une nuit, au Hameau du Nay, le mardi 28 et le mercredi 29 mai 2019.

VII – Bilan financier du compte de coopérative :

Au 21.08.2017, le solde restant était de 316,50€.

Au cours de l'année, les dépenses ont été les suivantes :

- dépenses courantes pour l'école : 126,44€
- assurances : 27,02€
- hiboutheque : 50€
- don classe de découverte : 869€

Total des dépenses : 1072,46€

Les recettes ont été les suivantes :

- photos : 512,43€
 - soirée fouées : 398,21€
- Total des recettes : 910,64€

Au 22.10.2018, le solde restant est de : 154,68€.

VIII – Points sur les travaux réalisés ou à réaliser :

Travaux réalisés dans les écoles :

A La Chapelle Gaudin :

- le mobilier de la classe des CE a été totalement renouvelé ;
- de la lumière a été mise dans les toilettes des garçons et les abattants des cuvettes ont été remplacés ;
- les toilettes des filles ont été fermées et un convecteur électrique a été installé ;
- afin de résoudre le problème d'odeur, une VMC a été installée dans la toilette adulte et la fosse a été pompée ;
- la garage (où est stocké le matériel d'EPS) a été totalement nettoyé et rangé pendant les vacances scolaires. En l'absence de réponse de la commune, ce travail a été effectué par deux enseignantes et Nathalie Lavaud.

A Moutiers-sous-Argenton :

- deux nouvelles tables ont été installées dans la classe maternelle ;
- deux ordinateurs portables ont été achetés pour Moutiers.

Demands de travaux à réaliser :

- refaire la peinture dans la classe maternelle à Moutiers : les représentants de parents d'élèves, se proposent d'organiser un chantier de parents pour repeindre la classe maternelle pendant une période de vacances.
- installation de prises relais pour faciliter l'accès à internet dans la classe maternelle : cela doit être effectué.
- installation de barres aimantées dans les deux classes de Moutiers : elles sont en attente d'être posées.
- installation des vidéoprojecteurs au plafond dans la classe des CE et GS-CP : ce n'est pas possible pour le moment.
- installation d'un placard dans la classe des CE : la mairie a apporté des armoires cet été et estime que cela est suffisant. Les représentants de parents d'élèves se renseignent pour récupérer du matériel pour faire un placard.
- modifier la VMC dans la classe des CE : cela n'a pas pu être fait pendant les vacances de la Toussaint du fait de l'occupation du gîte. Aujourd'hui, les travaux ont été effectués.
- fixer au mur l'échelle montant au grenier afin de libérer l'espace et d'accéder aux porte-manteaux : cela doit être fait prochainement.

IX – Les rythmes scolaires :

L'année dernière, la question des rythmes a été posée et la semaine de 4,5 jours a été maintenue. L'année prochaine, la semaine restera à 4,5 jours mais les TAP risquent d'être supprimés suite à la suppression des financements de l'Etat. C'est pour cette raison que l'équipe enseignante propose l'organisation suivante en cas de suppression des TAP :

| Proposition de nouveaux horaires 2019-2020 RPI Moutiers-sous-Argenton / La Chapelle Gaudin | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------------|
| | lundi | | mardi | | mercredi | | jeudi | | vendredi | | total des heures |
| | LCG | MSA | LCG | MSA | LCG | MSA | LCG | MSA | LCG | MSA | |
| matin | 9h00 12h00 | 9h05 12h05 | 9h00 12h00 | 9h05 12h05 | 9h00 12h00 | 9h05 12h05 | 9h00 12h00 | 9h05 12h05 | 9h00 12h00 | 9h05 12h05 | (3h x 5) = 15h |
| pause méridienne | 12h00 14h00 | 12h05 14h05 | 12h00 14h00 | 12h05 14h05 | | | 12h00 14h00 | 12h05 14h05 | 12h00 14h00 | 12h05 14h05 | 2h** par jour |
| après-midi | 14h00 16h15* | 14h05 16h20* | 14h00 16h15* | 14h05 16h20* | | | 14h00 16h15* | 14h05 16h20* | 14h00 16h15* | 14h05 16h20* | (2h15 x 4) = 9h |
| Heures d'enseignement | | | | | | | | | | | 24h |

Le conseil d'école souhaiterait cet aménagement du temps scolaire pour les raisons suivantes :

- Les horaires sont réguliers, ce qui permettrait aux enfants et à leurs parents de s'organiser plus aisément ;
- La pause méridienne serait allongée, ce qui permettrait aux enfants d'avoir un réel temps de décompression au

sortir de la cantine, surtout pour les élèves de La Chapelle ;

- L'allongement de cette pause permettrait aux enseignantes de placer leurs horaires d'APC sur ce temps méridien pour que chaque élève puisse en bénéficier (sans être contraint par les ramassages scolaires) et cela aurait l'autre avantage d'avoir un horaire de sortie des classes identiques pour toutes les classes et tous les élèves, qu'ils bénéficient ou non des APC ;
- Avec cette organisation, les familles ne seraient pas contraintes de venir chercher leur(s) enfant(s) plus tôt ou de payer un service de garderie périscolaire.

X – Questions diverses :

1. Où en est le projet de réfection de l'école de La Chapelle ?

La mairie et l'Agglo2b sont en train de définir le projet afin de régler le problème d'humidité. La ventilation va être améliorée et les ouvertures changées à l'horizon 2019. Quant aux toilettes des garçons, elles doivent être fermées.

2. Les élèves ont-ils accès au lavabo pour se laver les mains ?

Pendant les récréés, les élèves de Moutiers ont accès aux lavabos librement mais sur demande pour des questions de surveillance. A La Chapelle, les élèves y ont accès librement.

Avant et après les repas, les élèves peuvent aller aux toilettes et se laver les mains.

Après toute activité salissante (peinture, encre, ...), les élèves ont accès au lavabo.

3. Les enfants ont-ils accès au lavabo pour boire ?

A Moutiers et chez les CE, les élèves peuvent, sur demande, aller boire pendant le temps de classe ou le temps de récréation.

Pour les élèves de CM, les élèves boivent avant d'entrer en classe ou pendant la récréation.

4. Les enfants ont-ils accès librement aux toilettes ?

Les consignes s'adaptent en fonction de l'âge des enfants pour aller vers plus d'autonomie :

- passages systématiques et réguliers pour les maternelles ;
- en GS-CP et en CE, ils y vont librement avant chaque entrée en classe et sur demande sur le temps de classe ;
- en CM, ils y vont librement avant chaque entrée en classe et pendant les récréations.

5. Le harcèlement : le sujet a-t-il déjà été abordé ? Si oui, comment ? Quelles sont les mesures prises dans de tels cas ?

A Moutiers, le sujet n'a pas été abordé en tant que tel. Cela a été englobé dans la notion de respect et de vivre ensemble.

A La Chapelle, la question du harcèlement est abordée tous les ans en classe dans le cadre de l'EMC, sous forme de débat et de questionnement. Cela n'a pas encore été fait cette année.

En cas de harcèlement, les problèmes sont gérés au cas par cas.

6. Les encadrants des TAP ont-ils accès aux coordonnées des familles en cas de problème ?

A Moutiers, les encadrants ont une liste. A La Chapelle, les coordonnées sont accessibles dans le bureau de direction.

7. Que font les enfants lors des temps de TAP ?

Des intervenants sont prévus ponctuellement au cours de l'année, comme cela a été indiqué aux familles en début d'année. Pour plus de renseignements, nous invitons les parents à se rapprocher du personnel encadrant.

8. Le bâtiment va-t-il être mis aux normes pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap ?

La mairie répond que cela n'est pas prévu mais si l'école est amenée à accueillir un élève en situation de handicap moteur, la mairie fera des aménagements (rampe d'accès par exemple).

9. Serait-il possible de réaliser un panneau « école » pendant les TAP à La Chapelle ?

L'équipe enseignante ne peut répondre à cette question. Elle renvoie donc les parents d'élèves vers la coordinatrice TAP.

10. Transport scolaire : Il semblerait que le chauffeur du soir et du mercredi de La Chapelle roule trop vite. Certains enfants se sont déjà cognés à plusieurs reprises quand il freine même attachés avec leur ceinture de sécurité.

Les familles concernées doivent se rapprocher du transporteur.

La séance est levée à 20h00.